

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'AMMF 2010

Chers adhérents ,

Cette seconde AG s'est déroulée sur le forum Micro Magic français du dimanche 12 décembre 2010, 9 H, et devait se terminer le vendredi 24 décembre 2010 à 20 h;
Suite à des impératifs techniques, les votes ont été obligés d'aller jusqu'au samedi 25 décembre , 9 H et l'AG s'est donc terminée à cette date là.

Sur les 75 adhérents comptabilisés à la date d'ouverture de l'AG (pour infos , 53 en 2009)
31 ont signalé leur présence pendant la durée de cette AG

Pour qu'une AG soit validé, il faut que 25 % des adhérents ou plus et signalés leurs présences en s'inscrivant sur la « feuille de présence » visible sur le forum.

Avec 31 présents sur 75 adhérents, nous atteignons les 41 %.

Nous pouvons donc déclaré cette AG valide.

RESULTATS DES VOTES POUR LES DIFFENTES PROPOSITIONS

1) Compte de l'AMMF 2010

VOTANTS	26
POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Les comptes 2010 sont adoptés à l'unanimité

Merci à Guillaume qui , grâce à un nouvel outil informatique et beaucoup de rigueur, nous a permis de vous présenter un document net et précis.

2) Prévisionnel comptable pour 2011

VOTANTS	25
POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le compte prévisionnel pour 2011 est adopté à l'unanimité

3) Élection des membres du bureau

ARDOUIN VINCENT	VOTANTS	26
	POUR	26
	CONTRE	0

Ardouin Vincent: élu

NOUBLANCHE GUILLAUME	VOTANTS	28
	POUR	27
	CONTRE	1

Noublanche Guillaume: Réélu

FABRE DIDIER	VOTANTS	24
	POUR	24
	CONTRE	0

Fabre Didier: Réélu

4) Annonce régates:

La proposition concernait le délai entre l'annonce d'une régates et le déroulement de celle ci:

Vote 1

1) Il faudra un délai de 2 mois entre la date de publication de la régates au calendrier officiel (sauf pour les régates de janvier et février, ce calendrier étant mis à jour en début d'année)

Vote 2

1) Il faudra un délai de 1 mois entre la date de publication de la régates au calendrier officiel (sauf pour les régates de janvier et février, ce calendrier étant mis à jour en début d'année)

Vote 3

Aucun délai entre la date de la régates et le déroulement de celle ci

Vote 3

sans opinion

VOTANTS		26
Vote 1	Délai de 2 mois	12
Vote 2	Délai de 1 mois	10
Vote 3	Aucun délai	3
Vote 4	Sans opinion	1

Il faudra donc un délai de 2 mois entre la date de l'annonce de la régata et le déroulement de celle ci.

5) Modification du règlement et de la sélection pour le CE

[modification du règlement concernant les 2 ans de blocage des décisions votées en AG](#)

vote 1 oui

vote 2 non

vote 3 sans opinion pour la modification du règlement

[sélection pour le CE](#)

Vote 4 (ne nécessitant pas de modification du règlement)

1) on garde les dates et le mode de calcul actuels (le faire aller du dernier W E de juin N au dernier W E de juin N+1) (remise à zéro après le dernier WE de juin N+1)

2) Pour la sélection pour le CE, on prend en compte le classement des barreurs le dernier Week end avant la date de clôture des inscriptions pour le CE (cette année le 1er juin 2011)

Vote 5 (nécessitant une modification du règlement)

1) établissement qu'un classement courant sur les douze derniers mois (aucune remise à zéro du classement ne sera possible)

2) pour l'attribution honorifique de meilleur barreur de l'année, prendre le classement au dernier dimanche de juin.

3) Pour la sélection pour le CE, on prend en compte le classement des barreurs le dernier Week end avant la date de clôture des inscriptions pour le CE (cette année le 1er juin 2011)

Vote 6

sans opinion pour la sélection pour le CE

NOMBRES. DE VOTE	43
VOTE 1	13
VOTE 2	3
VOTE 3	3
VOTE 4	8
VOTE 5	9
VOTE 6	7

Il est adopté pour:

La modification du règlement:

LE VOTE 1:

OUI à la modification du règlement et donc suppression des 2 ans de blocage suite à une décision prise en AG

La sélection pour le CE

LE VOTE 5:

Vote 5 (nécessitant une modification du règlement)

1) établissement qu'un classement courant sur les douze derniers mois (aucune remise à zéro du classement ne sera possible)

2) pour l'attribution honorifique de meilleur barreur de l'année, prendre le classement au dernier dimanche de juin.

3) Pour la sélection pour le CE, on prend en compte le classement des barreaux le dernier Week end avant la date de clôture des inscriptions pour le CE (cette année le 1er juin 2011)

6) Soutien financier pour le CE

Pour le remboursement par l'AMMF des frais d'inscription (sans les repas) à tous les concurrents participant à un CE (environ 30 € depuis que le CE existe)

VOTANTS	25
POUR	19
CONTRE	2
ABSTENTION	4

Proposition approuvée.

7) Régate coefficient 2 et régates sur 2 jours
coefficient 2

Vote 1
le national bénéficie d'un coefficient de 2

Vote 2
le national bénéficie d'un coefficient de 1,5

Vote 3
le national bénéficie d'un coefficient de 1,2

Vote 4
le national ne bénéficie d'aucun coefficient

Régate sur 2 jours

vote 5:

- 1) il sera établi un classement différent pour chaque jour de régates
- 2) chaque classement sera comptabilisé comme un jour de régates et servira à décerner des points pour le classement des barreaux.
- 3) un classement final totalisant les résultats de toutes les manches courues pendant ces 2 jours sera établi à titre informel mais ne pourra être utilisé pour décerner des points pour le classement annuel des barreaux

vote 6

- 1) il ne sera établi qu'un seul classement à l'issue de toutes les régates courues pendant ces 2 jours.
- 2) ce classement servira à décerner des points pour le classement des barreaux.

vote 7

- 1) il ne sera établi qu'un seul classement à l'issue de toutes les régates courues pendant ces 2 jours.
- 2) ce classement servira à décerner des points pour le classement des barreaux.
- 3) un coefficient de 1,2 sera attribué à ce classement

vote 8

- 1) sans opinion

NOMBRES DE VOTES	47
VOTE 1	5
VOTE 2	7 (+1) = 8
VOTE 3	5
VOTE 4	7
VOTE 5	9
VOTE 6	6
VOTE 7	7
VOTE 8	1

Les propositions approuvées sont:

Pour le coefficient du national:

Il y a égalité entre 2 propositions à l'issue du vote donc , comme dit sur le forum, c'est mon vote qui désignera la proposition retenue (il apparaît entre parenthèse sur le tableau ci dessus). Ce sera le vote 2.

Le coefficient retenu pour le national sera de 1,5

Pour les régates sur 2 jours:

La proposition retenue est le vote 5:

- 1) il sera établi un classement différent pour chaque jour de régates
- 2) chaque classement sera comptabilisé comme un jour de régates et servira à décerner des points pour le classement des barreaux.
- 3) un classement final totalisant les résultats de toutes les manches courues pendant ces 2 jours sera établi à titre informel mais ne pourra être utilisé pour décerner des points pour le classement annuel des barreaux.

PS: Ce sujet risque de faire encore débat car si on suit ces 2 propositions à la lettre, on arrive , pour le national, celui ci se déroulant sur 2 jours, à totaliser 2 régates avec un coefficient de 1,5 chacune. Alors que, initialement, ce n'était que le résultat final , sur 2 jours, qui devait être pris en compte et affublé d'un coefficient de 1,5.

Mais le nouveau bureau de l'AMMF nous sortira sûrement de cette impasse!!!!

8) Conclusion

Merci à tous pour votre participation à cette Ag.

La technique de vote, une semaine pour discuter des propositions et ensuite une semaine pour voter a presque évité que ne se reproduisent les erreurs de l'année dernière.

Nous n'arriverons quand même jamais , je pense, à l'idéal qui serait une AG avec la présence des adhérents.

Cordialement

PS:

Sachez que j'ai apprécié et aimé ces 2 années passées comme président de l'AMMF et que j'ai mis toute mon énergie et mes connaissances pour pérenniser et développer l'activité de ce diabolique petit bateau.

Merci à tous pour votre présence , votre disponibilité et surtout , votre patience. Je suis conscient que , par moment, je suis « imbuvable » mais ce n'est pas à mon âge que cela va changer!!!!

Je sais , tout n'a pas été parfait mais j'aurais eu l'ambition d'essayer d'apporter ma petite pierre à l'édifice.

Vous continuerez à me voir au bord des plans d'eau et sur le forum.

Amicalement et à bientôt

gilbert